

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 Mars 2015

L' an 2015 et le 17 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de

SONNET Benoît Maire

Présents : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, PARENT Anne, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DERRIENNIC Jean-François, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MATHIEU Joëlle à M. GRAVIER Jean-Claude, MM : DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol, LOURDEZ Rémi à Mme FLORES Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 10/03/2015

Date d'affichage : 10/03/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

A été nommée secrétaire : Mme DEFAUT Ginette

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
VOTE DES COMPTES DE GESTION
AFFECTATION DES RESULTATS 2014
BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DES RESULTATS 2014
BUDGET SERVICE DES EAUX
AFFECTATION DES RESULTATS 2014
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS 2014
BUDGET RESIDENCE BILLUART
CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA VILLE DE HAYBES
BAIL DE CHASSE 2015/2016
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE HAYBES
ACHAT GARAGE BOSQUET

Monsieur Benoît SONNET, Maire, passe la présidence à son adjoint Madame Dominique FLORES et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les comptes administratifs de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes pour chaque budget :

Budget principal

Fonctionnement : excédent d'exercice de **596 742,65 €** - excédent de clôture de **1 964 861,05 €**
Investissement : déficit d'exercice de **3 764,07 €** - déficit de clôture de **1 080 456,84 €**
Dont **965 648,00 €** de reste à réaliser

Service des Eaux

Fonctionnement : excédent d'exercice de **27 644,58 €** - excédent de clôture de **43 222,62 €**
Investissement : excédent d'exercice de **21 522,81 €** - excédent de clôture de **32 085,77 €**
Dont **18 000,00 €** de reste à réaliser

Service Assainissement

Fonctionnement : excédent d'exercice de **10 914,43 €** - excédent de clôture de **15 490,41 €**
Investissement : excédent d'exercice de **39 742,41 €** - excédent de clôture de **38 479,71 €**
Dont **1 500,00 €** de reste à réaliser

Résidence Billuart

Fonctionnement : excédent d'exercice de **9 023,23 €** - excédent de clôture de **36 216,61 €**
Investissement : excédent d'exercice de **500,00 €** - excédent de clôture de **0 €**
Dont **500,00 €** de reste à réaliser

Lotissement Les Dzivages

Fonctionnement : excédent de clôture de **28 521,11 €**
Investissement : excédent d'exercice de **25 211,72 €** - excédent de clôture de **51 895,53 €**

A l'unanimité (**Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0**)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que les comptes de gestion 2014 dressés par le Receveur Municipal :

- Commune
- Service des Eaux
- Service Assainissement
- Résidence Billuart
- Lotissement « Les Dzivages »

N'appellent ni observations ni réserve de sa part.

A l'unanimité (**Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0**)

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	AFFECTATION DU RESULTAT 2013 EN 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-111 044,77 €		-3 764,07 €	1 070 148,00 € 104 500,00 €	-965 648,00 €	-1 080 456,84 €
FONCT	2 389 656,17 €	1 021 537,77 €	596 742,65 €			1 964 861,05 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	1850 052,21 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1080 456,84 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	884 404,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	1080 456,84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014 Déficit à reporter (ligne 002)	

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	AFFECTATION DU RESULTAT 2013 EN 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	28 562,96 €		21 522,81 €	21 600,00 € 3 600,00 €	-18 000,00 €	32 085,77 €
FONCT	72 470,08 €	56 892,04 €	27 644,58 €			43 222,62 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	93 308,39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 222,62 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	AFFECTATION DU RESULTAT 2013 EN 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	237,30 €		39 742,41 €	1 500,00 €	-1 500,00 €	38 479,71 €
FONCT	117 958,68 €	113 382,70 €	10 914,43 €			15 490,41 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	55 470,12 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15 490,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	AFFECTATION DU RESULTAT 2013 EN 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISE R 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		500,00 €	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
FONCT	27 693,38 €	500,00 €	9 023,23 €			36 216,61 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	36 716,61 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	36 216,61 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)**Madame Patricia JOURDAIN arrive à 18h55****Le Conseil Municipal,**

Approuve la convention relative au versement d'un fonds de concours d'investissement par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse à la Commune de Haybes pour l'aménagement dans le cadre des V.I.C pour la rue de la Cense.

Le Montant prévisionnel du fonds de concours est fixé à 1462,00 € HT le mètre linéaire. La participation de la communauté de communes est estimée à 222 224 € HT pour la rue de la Cense.

Autorise Monsieur Le Maire à signer cette Convention.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 008-MARS2015

BAIL DE CHASSE 2015/2016

Le Maire explique à l'assemblée,

que le coefficient de révision à appliquer aux loyers des baux de chasse pour **2015/2016** est de 1,006
Considérant que les années précédentes le loyer n'a pas été augmenté en raison des nuisances causées par les travaux et aménagements en forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer le coefficient de révision pour la saison de chasse 2015/2016 et de conserver le loyer à **6 400,00 €**.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 009-MARS2015

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE

Considérant que le coût de fonctionnement pour un élève scolarisé à l'école de Haybes est réparti comme suit pour l'année 2014/2015 :

- **1010,52€** pour un élève de **primaire**
- **1869,55€** pour un élève de **maternelle**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de demander une participation correspondant au coût de fonctionnement détaillé ci-dessus, aux communes ayant des enfants scolarisés à Haybes.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 010-MARS2015

ACHAT GARAGE BOSQUET

Le Maire expose à l'assemblée,

Le 2 mars 2015, la commune a reçu de l'étude de Me Maquenne la copie d'une ordonnance du TGI de Charleville-Mézières qui autorise le Service des Domaines à procéder la vente de gré à gré du garage Bosquet au profit de la commune de Haybes au prix de **6 330,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, annule la délibération n°004-JANV2015 du 26 janvier 2015 et accepte l'achat du garage Bosquet à **6330,00 €**.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

Informations diverses :

Le maire donne les dates suivantes :

- commission des travaux le 30 mars 2015 à 17h00
- commission finances le 30 mars 2015 à 18h30
- réunion d'informations pour la construction des barrages le 7 avril 2015 à 18h00 au foyer communal
- conseil municipal le 13 avril 2015 à 18h30
- course VTT le dimanche 22 mars avec un départ du fond d'Oury
- randonnée pédestre le 29 mars avec un départ de la maison des randonnées

Mme Florès parle de la réunion sur le contrat local de santé.

M. le Maire informe que la communauté de communes n'instaurera ni redevance ni taxe pour la collecte des déchets ménagers en 2015.

Le maire attend une proposition financière pour le remplacement du panneau lumineux, il demande à chacun de réfléchir s'il existe un emplacement mieux que l'emplacement actuel.

Les poubelles de l'école n'ont toujours pas été installées et sont toujours en commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

En mairie, le 02/04/2015
Le Maire
Benoît SONNET